

Communiqué de presse

Le Conseil fédéral décide sur la troisième vague de licenciements

D'ici la fin de mars, la moitié de tous les établissements de l'hôtellerie-restauration feront faillite s'ils ne reçoivent pas dès maintenant une indemnisation financière. C'est ce que montre une enquête récente auprès des membres de GastroSuisse. Il appartient donc au Conseil fédéral d'éviter un désastre dans tout le pays et ainsi une troisième vague de licenciements dans l'hôtellerie-restauration.

Chaque vague de coronavirus s'accompagne d'une vague de licenciements. C'est ce que montre une enquête de GastroSuisse auprès de ses membres. Plus de 4000 établissements y ont pris part. La première crise de coronavirus au printemps 2020 avait déjà entraîné une vague de licenciements. Maintenant, la situation s'est aggravée. En novembre et décembre, une deuxième vague de licenciements dans l'hôtellerie-restauration s'en est suivie: presque 60 % de tous les établissements qui ont procédé à des licenciements au cours de l'année ont dû à nouveau se séparer des collaborateurs fin 2020. «Si la Confédération n'agit pas maintenant, la branche subira une troisième vague de licenciements», martèle Casimir Platzer, président de GastroSuisse, en réaction aux résultats alarmants de l'enquête. En octobre déjà, GastroSuisse avait à juste titre alerté sur les 100 000 emplois en péril.

Ces derniers mois, la situation s'est encore aggravée, en particulier à cause de la décision incompréhensible du Conseil fédéral de fermer les restaurants. Selon l'enquête, près de la moitié de tous les établissements de l'hôtellerie-restauration feront faillite d'ici à la fin mars 2021 s'ils ne reçoivent pas immédiatement des indemnités financières. Avant la crise, plus de 80% des établissements avaient de bonnes, voire très bonnes liquidités. En l'espace d'un mois, 80% des établissements se sont retrouvés dans une très mauvaise situation. «L'existence de nombreux d'entre eux s'en trouve même menacée s'ils ne reçoivent pas de l'argent maintenant», résume Casimir Platzer au vu des résultats de l'enquête. Celle-ci a également révélé que 98%, c'est-à-dire la quasi totalité des établissements, ont urgemment besoin de soutien financier. «Sept établissements sur dix ont déjà déposé une demande de soutien financier ou le feront certainement», insiste Casimir Platzer. Seul 1,5% des établissements disent pouvoir s'en sortir sans aide financière.

Mercredi prochain, le Conseil fédéral décidera donc si oui ou non la moitié de tous les établissements dans l'hôtellerie-restauration fera faillite et si des milliers d'employés perdront ou non leur travail. La branche garde espoir pendant quelques jours encore. GastroSuisse exige donc que le Conseil fédéral se montre courageux et indemnise financièrement l'hôtellerie-restauration immédiatement et sans complications. «Seules de telles mesures permettront d'éviter une hécatombe dans l'hôtellerie-restauration dans tout le pays», exhorte Casimir Platzer.

Contact

Casimir Platzer, président de GastroSuisse

Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.